

PROTOCOLE SANITAIRE CAMPING VILLAGE DE ROGUENNIC***

DANS LE CADRE D'UN ETAT D'URGENCE SANITAIRE LOCAL OU NATIONAL

I. MESURES SPECIFIQUES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES DES CAMPINGS

1 : PARTIES COMMUNES (ACCUEIL, SANITAIRES, SUPERMARCHÉ ECT...)

RECEPTION :

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**
- **LIMITATION DE LA FREQUENTATION : 2 PERSONNES MAXIMUM AUTORISEES**
- **ADAPTATION DES ESPACE D'ATTENTE : FIL D'ATTENTE RESPECTANT LA DISTANCIATION PHYSIQUE (1 M ENTRE CHAQUE PERSONNE) RESPECT DU MARQUAGE AU SOL.**

- **DU PRODUIT DE DESINFECTION POUR LES MAINS SERA MIS A LA DISPOSITION DES CLIENTS A L'ENTREE DU BATIMENT**

SANITAIRES :

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR ENTRER AUX SANITAIRES**
- **DU PRODUIT DE DESINFECTION POUR LES MAINS SERA MIS A DISPOSITION DES CLIENTS A L'ENTREE DU BATIMENT**
- **LIMITATION DE LA FREQUENTATION DES SANITAIRES (4M²/PERSONNE) SOIT 3 PERSONNES AU MAXIMUM**
- **RENFORCEMENT DE LA FREQUENCE DE NETTOYAGE EN VEILLANT A DESINFECTER LES POINTS DE CONTACT AVEC LES CLIENTS (poignées de portes, robinets...)**
- **NETTOYAGE ET DESINFECTION 2 FOIS PAR JOUR .**

- **UN PRODUIT DETERGENT-DESINFECTANT CONFORME A LA NORME EN 14476 UTILISER AVEC UNE CENTRALE DE DESINFECTION QUI PERMET D'ASSOCIER EN UNE SEULE OPERATION NETTOYAGE ET DESINFECTION, SERA UTILISE POUR LES SOLS, LES SURFACES ET LES SANITAIRES SUIVANT LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT (concentration, méthode d'application et temps de contact...)**

- **DES LINGETTES DESINFECTANTES ET CONFORMES A CETTE MEME NORME POURRONT ETRE UTILISEES PAR NOTRE PERSONNEL AINSI QUE PAR LES CLIENTS EN VEILLANT A LES JETER A LA POUBELLES ET NON DANS LES TOILETTES**

- **DESINFECTION DES POINTS DE CONTACTS MANUEL EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS DU FABRIQUANT (concentration, méthode d'application et temps de contact,...)**

- **EQUIPER LES POUBELLES DE SACS A ORDURES MENAGERES, LES VIDER ET LES LAVER TOUS LES JOURS.**

- **AERATION DES BLOCS SANITAIRES APRES LE NETTOYAGE.**

- **LES SANITAIRES DOUCHES, LAVABOS SONT EN CABINE**
- **SIGNALETIQUE DE PREVENTION AFFICHEE AUX BLOCS SANITAIRES**

SUPERMARCHÉ :

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR ENTREE DANS LE SUPERMARCHÉ**
- **DU PRODUIT DE DESINFECTION POUR LES MAINS SERA MIS A DISPOSITION DES CLIENTS A L'ENTREE DU BATIMENT**
- **PAS PLUS DE 5 PERSONNES DANS LE SUPERMARCHÉ**
- **PANIER DESINFECTER APRES CHAQUE CLIENT**
- **SENS DE CIRCULATION SERA SIGNALE PAR UN MARQUAGE AU SOL**
- **POUR TOUT ACHATS DE PAINS ET DE VIENNOISERIES ILS VOUS SERONT SERVIS PAR LA VENDEUSE**

LA PISCINE :

- Afin d'assurer votre sécurité, nous vous informons que l'accès à la piscine de notre camping sera soumis à des recommandations provenant des autorités sanitaires. En effet, la limitation du nombre de personnes sera instaurée dans le but de respecter la distanciation sociale entre chaque vacancier. La règle en vigueur est de 4m² par personne sur la superficie totale du bassin ainsi que les plages de la piscine
- Nous tenons à ce que chacune puisse profiter au maximum de notre espace aquatique, de manière équitable et juste.
- Pour garantir votre sécurité, nous appliquons des normes strictes pour traiter les eaux de notre piscine de façon à inactiver les micro-organismes dont les virus. Ainsi, l'eau de notre bassin est désinfectée et désinfectante.
- Les plages et l'ensemble des équipements collectifs avec lesquels vous pourrez être en contact seront régulièrement désinfectés, notamment : les toilettes, rampes, poignées, portillons, etc. Nous vous demandons de respecter ces règles de distanciation sociale dans les bassins, sur les plages de l'espace baignade
- A noter que seuls les slips, boxers de bain, maillots une et deux pièces sont autorisés dans nos espaces aquatiques.

À tout moment, vous pourrez utiliser le gel hydroalcoolique mis en place à l'entrée des espaces baignade. A noter que des bacs de désinfection pour votre matériel (bouée, lunettes de piscine, brassards pour les enfants) sera mis à disposition et obligatoire ainsi que la douche et le pédiluve.

AIRE DE JEUX ET TERRAIN MULTISPORTS

- **- L'AIRE DE JEUX ET LE TERRAIN MULTISPORTS SERONT DESINFECTES 2 FOIS PAR JOUR**

- **II . MESURES SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS (mobil-home, bungalow et coco sweet)**

LES HEBERGEMENTS SONT DESINFECTES ENTRE CHAQUE LOCATION RENFORCEMENT DU NETTOYAGE EN VEILLANT A DESINFECTER LES POINTS DE CONTACT AVEC LES CLIENTS (poignées de portes, robinets...) ET UNE DESINFECTION TOTALE DES HEBERGEMENTS AVEC UNE CENTRALE OZONE.

LE LINGE DE LIT (Alèses , couvertures ...) SONT ELLES AUSSI CHANGER ET DESINFECTER APRES CHAQUE CLIENT ET NOUS METTONS A DISPOSITION DES ALESES JETABLES MAIS NOUS NE METTONS PLUS D'OREILLERS.

- Les draps en location ou inclus dans certains hébergements sont nettoyés et désinfectés scrupuleusement aux prescriptions du gouvernement relatives à la crise sanitaire.
- Nous vous conseillons d'aérer votre hébergement fréquemment durant votre séjour.

AERATION DES HEBERGEMENTS APRES LE NETTOYAGE.

- III . MESURES RELATIVES AUX PERSONNELS DU CAMPING

- LOCAUX ET POSTE DE TRAVAIL : adaptation des postes de travail selon les recommandations des fiches métiers publiées par le ministère du travail .

- UTILISATION DE PRODUITS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION : distribution et mise a disposition des produits de base (gel désinfectant, gants, visière...) à l'ensemble des salariés ;installation de protection spécifique (plexiglas) pour les postes les plus exposés aux clients.

- MISE EN PLACE DE PROTOLES SPECIFIQUES POUR GERER LES CAS DE SUSPICION DE CONTAGION :

- Mise en quarantaine des employés présentant des symptômes

-Les clients suspectés d'être infectés devront être isolés sur leur emplacement en attente de la prise en charge médicale.

-Isolement préventif sur leur emplacement des personnes ayant été en contact avec la potentiellement malade.

- Nettoyage et désinfection des installations et équipements avec lesquelles la personne a été en contact.

-IV. MESURES DE SENSIBILISATION DES CLIENTS :

- Sensibilisation des clients en amont de leur séjour : communication des règles d'hygiène avant l'arrivée des clients dans les établissements via le site internet, e-mails, sensibilisation des clients lors de leur arrivée.

- Signalétique spécifique : mise en place d'une signalétique adaptée (marquage au sol, mural) pour garantir le maintien des distances de sécurité ; affichages relatifs aux gestes barrières et règles d'hygiène dans l'ensemble des espaces communs.